

Monsieur

197  
Puis qu'il a plu à son Altesse d'inscrire si sagement  
et prudemment aux deux premiers membres, &  
Le Magistrat de cette Province, & la ville d'Utrecht  
respectivement, tant pour continuer leurs  
soins à l'accommodation des différens de leurs  
différens, que pour l'administration provisoire  
du Gouvernement de la Province, je ne fais  
doute que l'un & l'autre ne le face; Mais  
ne crains que le premier ne soit de si bon  
effet que le second point:

Vous m'avez, Monsieur, trop de félicité de l'aveur  
dans l'affaire de Mademoiselle de Merode,  
je suis fort aise qu'elle jouit avec contentement  
des effets de la grâce que Madame lui a  
voulu faire, & la désireroit plustost beaucoup  
plus grande, que de faillir un iota, en mes  
devoirs pour ne la rendre toute sorte de  
tres humble service!

Permettez moy, Monsieur, que je vous importune  
pour la grâce que supplie tres humblement  
Johannes Glanous, à fin qu'il plaise à  
son Alte par v<sup>re</sup> médiation, & recommandat<sup>on</sup>  
Luy gratifier son Passeport, pour se trans-  
porter d'ici vers la Cour de La Haye, &  
par tout ailleurs la environ, pour y diriger  
ses affaires particulières, & veoir ses Amis:  
ne trouvant contrainct d'ajouter mes tres  
humbles supplications aux siennes, puis  
qu'il y a trois ans & demi qu'il est avec moy  
dans ma maison pour instruire mon fils  
unique aux études, & y estant tousjours  
fort bien comporté, Il partiroit volontiers dans

huit ou dix jours, & les desirer en la plus favorable  
& plus forte forme qu'il plaira à son Altesse  
par sa grande benignité se luy accorder ;  
Joynet ceste jousse envoijé le droit qu'il en  
fauldrà payer si il l'eust peu savoir ce  
sera donc quant il vous plaira me le faire  
envoijer. & écrire par un de vos Clergex  
pour augmenter tant plus toutes les obligations  
que vous doit celuy qui prie au bon Dieu  
de vous tenir avec les vres à salut, & ne  
faillera de mourir, comme il est de tout  
temps advoüé en vérité

Monsieur

Comme j'ay fini ceste, on  
me vient dire que demain  
à onze heures il y aura une  
assemblée des deux premiers  
membres, dont beaucoup se  
trouvent encore absent pour  
ces jours de Pennecone )  
(étant d'opinion que ce sera  
pour résoudre sur le contenu  
des lettres de son Altesse.

Vostre tres humble serviteur

Joh. van der Meer

Amrecht le 26<sup>e</sup>  
de May 1643.

trabe  
te  
i  
e  
ie  
z  
mons  
u  
re  
t

Mr. Hoone

My Heere Huygens. Lidder  
Heeres van Zuylichem. Raedt  
vnde Secretaris van Synne  
Hocheijdt &c

Jns. Gravenhage